

Paris, le 6 juin 2016

MISE AU POINT D'EUROSIC CONCERNANT L'OFFRE PUBLIQUE SUR FONCIERE DE PARIS

Suite aux propos et insinuations regrettables des dirigeants de Gecina¹ parus dans la presse, Eurosic souhaite rappeler les principaux éléments suivants :

1. Concernant les offres, Eurosic réaffirme que son projet diffère sensiblement de celui de Gecina :
 - d'un point de vue stratégique : il s'agit du rapprochement de deux acteurs complémentaires et de taille comparable dans les bureaux, complété par des actifs de diversification dans les secteurs des Loisirs, de la Santé et de l'Hôtellerie
 - d'un point de vue financier : c'est un projet fondé sur un rendement élevé de manière pérenne et la recherche de création de valeur.
Dans les termes de l'offre, Eurosic intègre à cet effet une alternative sous forme d'OSRA qui concilie rendement et participation à la création de valeur à terme sur le patrimoine.

Les deux offres correspondent à des projets d'entreprise différents et ont chacune leurs mérites, qu'il appartient à chaque actionnaire d'apprécier.

2. Concernant le déroulé des événements :
 - L'étude du projet de rapprochement Eurosic - Foncière de Paris a abouti aux accords dont les termes ont été validés à l'unanimité par le Conseil d'Administration d'Eurosic du 4 mars 2016 et annoncés publiquement le même jour.
 - 6 actionnaires de Foncière de Paris se sont engagés au titre de ces accords, à savoir les ACM, Allianz, Le Conservateur, Covéa, Generali et LaTricogne.
Ces investisseurs sont tous différents les uns des autres, tant en termes de critères de décisions que d'horizons d'investissement. Ces différences ont d'ailleurs conduit à des décisions variées et propres à leurs situations respectives (engagements d'apports à l'offre dans sa branche titre ou sa branche cash, cession directe).
Ces choix se sont inscrits dans le contexte d'une offre amicale et recommandée à l'unanimité par le Conseil de Surveillance de Foncière de Paris sur avis favorable d'un comité ad hoc.
 - Enfin, toujours dans un objectif de transparence, en réaction à l'annonce par Gecina de son projet d'offre concurrente, Eurosic a pu recueillir rapidement l'accord unanime de son Conseil d'Administration pour arrêter sa position et la communiquer publiquement² afin d'assurer une parfaite information du marché.

En l'état, compte-tenu de la réitération par les ACM, Covéa et LaTricogne de leurs intentions d'apporter leurs titres à l'offre d'Eurosic et de sa détention actuelle au capital de Foncière de Paris, Eurosic pourrait détenir au moins 73% du capital de Foncière de Paris à l'issue de son offre.

Cette large adhésion témoigne de l'attractivité du projet proposé par Eurosic. Le rapprochement des deux sociétés permettra d'accélérer la dynamique de croissance qu'a connue Eurosic depuis 2011 tout en conservant l'agilité nécessaire pour saisir de futures opportunités de croissance.

¹ Article dans *Les Echos* en date du 2 Juin 2016

² Communiqué du lundi 23 Mai 2016

A propos d'Eurosic

Eurosic est une société d'investissement immobilier cotée (SIIC) qui gère un patrimoine évalué à plus de 3 milliards d'euros à fin décembre 2015, principalement composé de bureaux, situés à Paris, en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales.

Eurosic détient une participation de 26,64% dans la société Foncière de Paris depuis le 12 mai 2016. L'action Eurosic est cotée à Euronext Paris - Compartiment A sous le code ISIN FR0000038200.

Relations Investisseurs et presse

CITIGATE DEWE ROGERSON

Nicolas Castex

Tél : +33 1 53 32 78 88 / + 33 6 66 58 82 45

nicolas.castex@citigate.fr

EUROSIC

Nicolas Darius

Directeur Finances

Tél : +33 1 45 02 24 73

n.darius@eurosic.fr

Pour plus d'information : www.eurosic.fr